

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 15

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 24 octobre 2023**

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG -  
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- M. Gérard MITTELHAEUSER avec pouvoir au maire, M. Francis WOLF
- Mme Agnès KAMMERRER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

### **3. VALIDATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE ET DE L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.**

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

La commune a entrepris deux chantiers importants :

- La restauration et l'extension du Foyer Saint-Maurice :  
Dépenses prévues au 5 juillet : 1 148 000 € TTC  
Dépenses réalisées au 26 septembre : 800 000 € TTC  
Reste à payer : 348 000 € (hors raccord. électrique)

Financement :

CEA : 100 000 € (acompte 50 000 € reste fin travaux)  
DETR : 190 000 € (acompte 57 000 € reste fin travaux)  
FCTVA : 160 000 € (versement en 2025 sous réserve d'éligibilité)  
Total : 450 000 €  
Recettes en attente : 343 000 €  
Autofinancement : environ 700 000 €

- La restauration de la Grange dîmière :  
Dépenses prévues au 12 septembre : 1 286 000 € TTC  
Dépenses réalisées au 26 septembre : 810 000 € TTC  
Reste à payer : 476 000 € (hors raccordement électrique)

## Financement :

CEA :	100 000 € (acompte 50 000 € reste fin travaux)
DETR :	250 000 € (acompte 75 000 € reste fin travaux)
Fond vert :	9 600 € (acompte 2880 € reste fin travaux)
FCTVA :	180 000 € (versement en 2025 sous réserve d'éligibilité)
Mécénat :	50 000 € (estimation)
Total :	590 000 €
Recettes en attente :	461 720 €
Autofinancement :	environ 700 000 €

A ce jour, les subventions publiques restant à percevoir s'élèvent à 400 000 € pour un versement fin 2023- début 2024. Le FCTVA sera versé au courant de l'année 2025.

La commission finances dans sa réunion du 26 septembre 2023, au vu des éléments de simulation présentés, a pris la décision de souscrire un emprunt bancaire sous la forme de l'ouverture d'une ligne de trésorerie complétée par un crédit relais.

En effet, les fonds attendus par la commune au titre des subventions et du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), ne seront disponibles qu'au courant de l'année 2024 pour les subventions et 2025 pour le FCTVA.

Dans l'attente de ces fonds, la commune doit pouvoir faire face aux dépenses relatives aux projets précités tout en maintenant sa capacité d'investissement pour l'année 2024.

Pour ce faire, il convient de faire appel à un apport de fonds temporaires et de courte durée.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et ont établi les propositions suivantes :

Comparatif des offres de prêt relais et ouverture de ligne de trésorerie au 20/10/2023					
Montant emprunté : 500 000,00 €					
	Montant	Durée	Taux variable Euribor - marge en %	Taux fixe en %	Frais annexes (dossiers, commissions d'engagement...)
<b>Crédit Mutuel</b>					
Ouverture d'une ligne de trésorerie (taux variable-base Euribor 3 mois : taux au 20/10/2023 3,874% + marge)	200 000,00 €	1 an	0,75		0,10% du montant
Prêt relais (taux fixe sur 3 ans - 4,27%)	300 000,00 €	3 ans		4,27	0,10% du montant
<b>Crédit Agricole</b>					

Ouverture d'une ligne de trésorerie (taux variable-base Euribor 3 mois : taux au 20/10/2023 3,874% + marge)	500 000,00 €	2 ans	1,11	0,10% frais de dossier + 0,10% commission engagement
Prêt relais (taux variable-base Euribor 3 mois : taux au 20/10/2023 3,874% + marge)	500 000,00 €	2 ans	1,11	
<b>Caisse d'Epargne</b>				
Ouverture d'une ligne de trésorerie (taux variable-base ESTR 3,904 % + marge)	500 000,00 €	1 an	1,1	0,10 % (300 € minimum) + 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien en cas de non-utilisation)
Banque des Territoires	La Banque des Territoires réalise des prêts uniquement sur des durées d'emprunt supérieures à 25 ans sur la base du livret + marge.			

La proposition du Crédit Mutuel présente plusieurs points forts par rapport aux établissements concurrents :

- Ligne de trésorerie : simplicité d'utilisation, permet de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie, permet d'anticiper les financements à long terme, ne pèse pas dans le poids de la dette, décaissement sur simple demande sans montant minimum. Le taux de la marge, pour la ligne de trésorerie, est le moins élevé (cf. offre concurrente).
- Crédit relais : permet de préfinancer les rentrées attendues à court terme, pas d'obligation d'amortir du capital, souplesse d'utilisation et de remboursement. Le taux fixe du crédit relais est bien positionné par rapport aux offres concurrentes.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'offre du Crédit Mutuel.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

➤ **VALIDE** la souscription aux offres de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel – Société coopérative à forme de société anonyme dont le siège social se situe 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à 67 913 STRASBOURG CEDEX 9 qui s'établissent comme suit :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie : Montant : 200 000,00 €
  - Durée 1 an
  - Taux Euribor 3 mois + marge 0.75%
  - Frais annexes : 0.10% du montant
- Crédit relais :
  - Montant : 300 000,00 €
  - Durée : 3 ans

- Taux fixe 4,27%
- Frais annexes : 0.10% du montant

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

*La délibération est approuvée par 17 voix « POUR » et 2 abstentions (Mme Florence GUTH et le maire, M. Francis WOLF).*

Pour extrait conforme

Le Maire, **Francis WOLF**



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER, 4ème adjointe au maire**

